

**CONVENTION DE COOPERATION RÉGIONALE (CCR) ENTRE LA
FRANCE/LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LE VANUATU
PROGRAMME 2014**



- APPEL À PROJETS -

- **Date de lancement : jeudi 31 octobre 2013**
- **Date de clôture : lundi 16 décembre 2013**

OBJECTIFS

La Convention de Coopération entre la France/la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu a pour objectif de **renforcer les liens unissant la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu** du fait de l'histoire, de la géographie et de la culture.

Dans ce cadre, des projets permettant d'**approfondir leurs relations de coopération** dans des domaines d'intérêt réciproque peuvent être financés.

Le seuil minimum des projets qui pourront être soumis au travers de cet appel à projets est fixé à 15.000 €, arrondis à 1.800.000 F CFP ou à 1800.000 VT.

***Récurrentes :** Pour les projets présentant une ou plusieurs récurrences d'une année à l'autre, cette éventualité doit être signalée dans le dossier. Il en sera tenu compte sans que cela suffise toutefois à justifier l'attribution automatique de contributions successives. Les projets ayant déjà bénéficié de la Convention de Coopération Régionale doivent être complétés par un compte rendu technique et financier de l'exercice précédent.*

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

❑ **DOMAINES D'ACTION**

Les secteurs prioritairement retenus pour l'attribution de subventions sont:

- le développement économique durable, y compris le soutien au secteur privé ;
- l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- la recherche et les transferts de technologie ;
- la jeunesse, la culture et les sports ;
- la santé ;
- la bonne gouvernance.

❑ **BENEFICIAIRES**

Les bénéficiaires peuvent être :

- les départements et services du gouvernement ;
- les provinces ;
- les établissements publics ;
- les ONG et groupements associatifs.

DEMARCHES A ENTREPRENDRE - CONTACTS

Pour tout renseignement, pour vous procurer les fiches projet ainsi que pour soumettre votre dossier, veuillez contacter :

❑ **AU VANUATU :**

Unité de coordination des aides et de la négociation (ACNU),
Bureau du Premier Ministre.
M. Victor RORY.
Tél : (+678) 23 150
vrory@vanuatu.gov.vu
BP: 9024, Port-Vila

Service de coopération et d'action culturelle (SCAC),
Ambassade de France au Vanuatu.
Mme Laure CHABROLLE / Mme Violette WILLY
Tél : (+678) 28 700
laure.chabrolle@diplomatie.gouv.fr
violette.willy@diplomatie.gouv.fr
BP: 88, Port-Vila

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet de l'Ambassade de France www.ambafrance-vu.org.

❑ **EN NOUVELLE-CALEDONIE :**

Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE),
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.
Mme Marie-Paule CARUSO
Tél : (+687) 25 00.41.
marie-paule.caruso@gouv.nc
BP M2, 8 route des artifices, 98849 Nouméa

Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie www.gouv.nc, rubrique « Relations Extérieures ».

La fiche projet dûment remplie, ainsi que ses annexes, doit être renvoyée sous format électronique (word, pdf ou excel) avant le : lundi 16 décembre délai de rigueur.